



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 19 mars 2021

Depuis le début de l'année 2021, **7** décès (contre 3 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département.

Au 14 mars 2021, on compte **137** accidents de la route.
Ces accidents de la route ont fait **149** blessés dont **28** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (**36 accidents**) et aux refus de priorité (**33 accidents**).

Durant la semaine du 8 au 14 mars 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **203** excès de vitesse ;
- **15** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **14** délictuelles ;
- **20** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **21** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **4** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **11** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **44** suspensions du permis de conduire.

Les refus de priorités ont été la cause de 33 accidents dans le département depuis le début de l'année. Lorsque vous franchissez une intersection, vous devez :

- Céder le passage aux véhicules qui arrivent en face de vous lorsque vous tournez à gauche.
- Marquer l'arrêt quelques secondes au panneau « stop » et laisser la priorité aux conducteurs venant de droite et de gauche.
- Céder le passage aux véhicules en circulation sur l'axe principal si vous sortez d'un chemin privé.
- Céder la priorité aux piétons qui sont engagés sur la chaussée.
- Céder le passage aux véhicules prioritaires que vous croisez s'ils font usage de leurs gyrophares ou sirènes : forces de l'ordre, pompiers, SAMU.
- Céder la priorité aux bus qui quittent leur arrêt. Dans une intersection en cas de croisement difficile avec le bus, vous devez également vous arrêter pour lui faciliter le passage.

